



Obernai, le 11 février 2025

Madame Catherine EDEL-LAURENT
Conseillère Communautaire
27 rue de la Chapelle
67210 OBERNAI

DIRECTION GENERALE

REF. : BF/AS/PL/42
Dossier suivi par Audrey SCHIMBERLE
Directrice Générale des Services
☎ : 03.88.95.53.52
✉ : ccpso@ccpso.com

LETRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION

OBJET : réponse à votre courrier du 10 février 2025 – complétude de la déclaration volontaire de conflit d'intérêts

Madame la Déléguée Communautaire,

J'accuse réception de votre courrier du 10 février 2025 dans lequel vous m'informez de votre impossibilité de compléter le formulaire de déclaration volontaire de conflits d'intérêts.

La Communauté de Communes a démarré ses travaux relatifs à l'élaboration du PLUI-H depuis le 10 novembre 2021 :

- Dès 2022, le Bureau des Maires a décidé de sensibiliser très largement les Elu(e)s du territoire au conflit d'intérêts.
- Un séminaire a été organisé le 10 janvier 2024 à ce propos et celui-ci a été animé par Maître VALEJO du Cabinet OLSZAK & LEVY.
- Tout ceci a conduit à limiter très largement le nombre d'Elu(e)s à participer aux travaux relatifs aux zonages et à l'établissement des règles.

La procédure est la suivante :

- Si vous disposez de propriétés situées au sein du territoire intercommunal dans les PLU actuels et plus particulièrement classées en zone 1AU ou 2AU, merci de bien vouloir les déclarer dans la rubrique : « *Autre situation pouvant compromettre l'impartialité de la décision (importantes propriétés sur le territoire susceptibles d'évoluer dans le PLUIH)* ».

Vous avez eu toutes les explications nécessaires à la complétude du formulaire, si toutefois les informations transmises ne suffisent toujours pas, je vous invite à consulter votre Conseil.

36-38 rue du Maréchal Koenig
CS 50085
67213 OBERNAI CEDEX

Tél. : 03 88 95 53 52
ccpso@ccpso.com

www.cc-paysdesainteodile.fr

La Communauté de Communes compte 110 Elu(e)s, 4 Elu(e)s ont déjà fait l'objet d'un déport d'urbanisme. Plus de 80 formulaires nous ont été adressés dans le délai imparti, vous êtes la seule à nous interpellé...

Je réitère notre demande de déclaration de vos éventuelles situations relatives au conflit d'intérêt, à compléter le formulaire joint et le retourner au siège de la Communauté de Communes avant le 14/02/2025 (dernier délai). Sans réponse de votre part, je me réserve la possibilité de vous écarter du vote.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Bernard FISCHER,
Président

